

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Mantes la
Jolie
Le : 06/10/2026
Et
Publication ou notification du :
06/10/2026

L'an 2026, le 5 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVACHER Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/09/2026.

Présents : M. LEVACHER Thierry, Maire, Mmes : CÉSAR Anne-Claire, DESHUMEURS Carmela, LEGER Céline, TREINS Marion, MM : BUNLON Dominique, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe

Pouvoirs :
CORDIEZ Christine a donné pouvoir à LEVACHER Thierry
DE BERTRAND France a donné pouvoir à DESHUMEURS Carmela
PIERRE Alain a donné pouvoir à GASTINOIS Ludovic
CASTIGLIONE Arnaud a donné pouvoir à GOMEZ José

Absente excusée : GACEMI Agnès

A été nommé secrétaire : Dominique BUNLON

2026-X-46 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose M. Dominique BUNLON comme secrétaire de séance et précise qu'une rotation sera faite au prochain conseil municipal selon l'ordre du tableau.

Il est proposé de procéder cette nomination par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 : **D'approuver** la désignation de M. Dominique BUNLON en qualité de secrétaire de séance du conseil municipal réuni en session ordinaire le 05 octobre 2026.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 06 058-20261005-2026_X_46-D

Article 3 : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2026

Le Maire
Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217806058-20261005-2026_X_46-D